

OFFICE NOTARIAL

Jérôme BRUNEAU



82 boulevard Charles de Gaulle
95110 SANNOIS

Tél : 01 84 75 54 55
e-mail : office.95095@notaires.fr
www.bruneau.notaire.fr
CRPCEN 95095

LISTE DES PIÈCES POUR PROMOTION IMMOBILIERE

» A fournir de préférence en format numérique, par email ou lien de téléchargement.

ETAT CIVIL

- Les adresses mail de toutes les parties,
- Si le propriétaire est une société : une copie certifiée conforme (par le gérant) des statuts de la société, à jour, ainsi qu'une copie certifiée conforme de l'AG ayant nommé le gérant si cette nomination ne résulte pas des statuts et enfin, une copie certifiée conforme de l'AG autorisant la vente, si cette AG est nécessaire compte-tenu de la rédaction des statuts.

TITRE DE PROPRIETE

- Votre titre de propriété complet avec ses annexes (acte d'achat / acte de succession ou acte de partage si les biens ont été reçus par succession/ acte de donation si les biens ont été reçus par donation...),
- Une copie des titres antérieurs s'ils sont en votre possession,
- Une copie des actes de servitudes relatives au bien, le cas échéant.

LOTISSEMENT OU GROUPE D'HABITATION

- Une copie du cahier des charges de lotissement, le cas échéant,
- Les statuts de l'association syndicale, le cas échéant,
- Le nom de son gestionnaire et ses coordonnées électroniques,
- Les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des quatre (4) dernières années,
- Le dernier appel de charges,

ETAPE FONCIERE

1. Plan de bornage du terrain d'assiette du Programme établi par le Géomètre,
2. Eventuellement, le document d'arpentage établi par le Géomètre (si division foncière),
3. Eventuellement, les plans de division du terrain, de piquetage des

Horaires d'ouverture :

Les lundi/mardi/jeudi : 9H00 à 12H30 et 14H00 à 18H00
Le mercredi : 9H00 à 12H30 et 14H00 à 20H00
Le vendredi : 9H00 à 12H30 et 14H00 à 17H00
Samedi matin uniquement sur rendez-vous

Règlement par virement et carte bleue
Office équipé d'un système de visioconférence



- parcelles ou des servitudes,
4. Copie intégrale de la demande de permis de construire (dossier complet du permis de construire accompagné des pièces écrites et des pièces graphiques),
 5. Un jeu des plans du permis de construire,
 6. Une copie des prescriptions particulières,
 7. L'arrêté de permis de construire, revêtu du cachet de transmission en Préfecture, avec tous les avis des différents services instructeurs,
 8. Les trois (3) procès-verbaux d'affichage,
 9. L'attestation de la mairie précisant l'affichage en Mairie du Permis et les mentions de transmission préfectorale du Permis,
 10. L'attestation de non recours et non retrait du Permis,
 11. L'attestation du Tribunal Administratif certifiant l'absence de contentieux,
 12. Rapport d'étude géotechnique,
 13. Eventuellement, le diagnostic de recherche d'amiante avant démolition,
 14. Diagnostic de recherche de pollution,
 15. Courrier délivré par la Direction Régionale des Affaires relatif à l'archéologie préventive,

ETAPE COPROPRIETE ET VENTES

16. Le plan masse de l'Ensemble Immobilier,
17. Eventuellement, un jeu des plans DCE,
18. Les plans côtés des différents logements composant l'Ensemble Immobilier et les plans d'étages,
19. Les plans côtés des différents commerces composant l'Ensemble Immobilier,
20. Les plans côtés des parkings et caves composant l'Ensemble Immobilier,
21. Les plans de copropriété établis par un géomètre,
22. Eventuellement, les plans de volumétrie établis par un géomètre,
23. Le projet d'état descriptif de division et/ou de volumétrie avec le calcul des charges (en format XML et Word) et tableaux récapitulatifs (en format Excel)
24. La Déclaration d'Ouverture de Chantier avec récépissé de dépôt en Mairie (DROC),
25. Attestation de l'architecte de l'opération justifiant du commencement effectif des travaux,
26. La notice descriptive relative aux logements,
27. La notice descriptive relative aux commerces,
28. L'attestation sur la norme technique,
29. L'étude thermique et la demande éventuelle de certification,
30. Acte de Garantie Financière d'Achèvement,
31. Attestation du garant justifiant de l'émission de ladite garantie pour le programme concerné, et ce en application de l'article L.261-11 du CCH

32. Justificatifs de souscription des assurances « dommage-ouvrages », « constructeur non réalisateur » et « tous risques chantiers » se composant, pour chacune desdites polices d'assurance, savoir .
 - a. d'une note de couverture établie par la Compagnie d'Assurance,
 - b. d'un exemplaire des conditions particulières du contrat d'assurance,
 - c. d'un exemplaire des conditions générales du contrat d'assurance,
 - d. de l'attestation de souscription délivrée par la compagnie,
 - e. de l'attestation d'acquittement du paiement des primes provisionnelles afférentes au contrat d'assurance établie par la Compagnie d'assurance.
33. Le RIB du compte centralisateur de l'opération ouvert dans les livres de la Banque au nom du VENDEUR,
34. Le planning opérationnel.